

CALENDRIER DES EPREUVES

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

AERONAUTIQUE

Option A : Avionique 25305

Option B : Systèmes 25306

Option C : Structure 25307

Métropole - Réunion - Mayotte

DATES	HORAIRES	DUREE	EPREUVE	NATURE
Epreuves d'enseignement général				
Mercredi 4 juin 2025	10h00 à 12h00	02h00	EG1A - Partie Français	écrite
	14h00 à 15h00	01h00	EG4 - Prévention santé environnement	écrite
	16h00 à 17h30	01h30	EG2 - Mathématiques, Sciences physiques et chimiques	écrite
Jeudi 5 juin 2025	14h00 à 15h00	01h00	EG5 – Langue vivante obligatoire	écrite
A l'initiative de chaque académie à partir du 22 avril 2025		6 minutes	EG5 – Langue vivante obligatoire	orale
A l'initiative de chaque académie		15 minutes	EG1C - Partie Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	orale
		10 minutes	EG1B – Partie français	orale
			EG3 - E.P.S.	pratique
		10 minutes	EP3.B – Chef d'œuvre	orale
Epreuves professionnelles				
Mercredi 11 juin 2025	14h00 à 16h00	2h00	EP1 – Utilisation de la documentation technique	écrite
A l'initiative de chaque académie à partir du lundi 5 mai 2025		4h00	EP3.A - Option A : Avionique Réalisation et contrôle d'une opération de production	pratique
		6h00	EP3.A - Option B : Systèmes Assistance en piste et réparation d'aéronefs	
		4h00	EP3.A - Option C : Structure Réalisation et contrôle d'une opération de production	
		3h00	EP2 - Préparation et réalisation d'une opération de montage et démontage	pratique
Epreuves facultatives				
A l'initiative de chaque académie		12 minutes	Langue vivante étrangère <u>facultative</u> (1)	orale
Epreuves écrites professionnelles communes avec Antilles-Guyane				NON

A renseigner avant validation des calendriers. Sélectionner OUI / NON dans le menu déroulant :

(1) La langue vivante choisie au niveau de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédants 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.